

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CL2

présenté par  
M. Collard

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	10 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	10 000 000	0
Conseil économique, social et environnemental	0	20 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	20 000 000
Cour des comptes et autres juridictions financières	10 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	10 000 000	0
Haut Conseil des finances publiques	0	0
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé d'effectuer une salubre économie de 20 millions d'euros en budgétant l'extinction progressive du C.E.S.E. . En effet, cette troisième assemblée constitutionnelle, qui coute fort cher aux contribuables, n'a pas réussi à faire la preuve de son utilité .

La moitié des moyens nouveaux ainsi dégagés, soit 10 millions d'euros, viendrait abonder le budget des juridictions administratives afin d'accélérer le traitement des contentieux .

L'autre part, soit 10 millions d'euros, permettrait d'abonder le budget de la Cour des comptes , afin de lui permettre d'exercer un contrôle administratif approfondi sur le budget de l'Assemblée nationale et de mettre un terme à une certaine opacité .